



DEMANDE D'ADMISSION

Renseignements strictement confidentiels

Le questionnaire suivant est à lire jusqu'au bout et à remplir avec la plus grande attention.

Le prix de pension de la Fondation Les Marronniers, fixé par le Département de la Solidarité et de l'Emploi est de **Frs 260.-** par jour.

Questionnaire à renvoyer au Service social :

EMS Les Marronniers - 9, Ch., de la Bessonnette – 1224 Chêne-Bougeries

Pour d'autres renseignements, consulter le site : www.marronniers.ch

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu :

Commune et Canton d'origine :

Nationalité :

Permis :

Langue(s) parlée(s) :

Etat civil :

Confession :

Profession exercée :

Fils/Fille de (Nom et prénom du père) :

et de (Nom de jeune fille et prénom de la mère) :

Date d'arrivée en Suisse :

Date d'arrivée à Genève :

Adresse :

Téléphone :

RESSOURCES FINANCIERES :

N° AVS :

Rente AVS : Fr.

Nom de la caisse de compensation :

Rente d'impotence Fr.

Rentes prof. (2ème pilier) : Fr.

Versées par :

Rente SPC (Service des prestations complémentaires) : Fr.

N° du dossier :

Autres revenus : Fr.

Etat du compte bancaire : Fr.

Nom de la caisse-maladie pour l'assurance de base :

N° d'assuré :

Montant de la cotisation mensuelle : Fr.

Nom de la caisse maladie pour les assurances complémentaires

N° d'assuré :

Montant de la cotisation mensuelle : Fr.

Etes-vous suivi par le Centre d'Action Sociale
et de Santé de votre quartier ?

Oui

Non

Si oui quel votre N° de dossier CASS :

Personne de référence du CASS :

Joindre toutes les attestations ainsi que la dernière déclaration fiscale.

Familles (épou-x-se, enfant)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Tél. privé :

Tél. prof. :

e-mail :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél. privé :

Tél. prof. :

e-mail :

Code postal :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Tél. privé :

Tél. prof. :

e-mail :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél. privé :

Tél. prof. :

e-mail :

Code postal :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Tél. privé :

Tél. prof. :

e-mail :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél. privé :

Tél. prof. :

e-mail :

Code postal :

Membres de la famille (frères, soeurs, neveux, nièces, etc.)

Nom :

Prénom :

Lien de parenté :

Adresse :

Code postal :

Tél. privé :

Tél. prof. :

e-mail :

Nom :

Prénom :

Lien de parenté :

Adresse :

Code postal :

Tél. privé :

Tél. prof. :

e-mail :

Nom :

Prénom :

Lien de parenté:

Adresse :

Code postal :

Tél. privé :

Tél. prof. :

e-mail :

Amis

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

e-mail :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

e-mail :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

e-mail :

Médecin traitant :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél. :

Derniers séjours hospitaliers :

Date :

Nom et adresse de l'établissement :

Moyens auxiliaires :

La personne possède t-elle un moyen auxiliaire, si oui lequel :

Directives anticipées :

Avez-vous rédigé des directives anticipées ?

Oui

Non (veuillez trouver une note explicative en annexe)

Décès :

Quelles sont les démarches à suivre (nom du cimetière, don du corps à la médecine, incinération, autres)

Pour les personnes de confession israélite :

Etes-vous membre de la Communauté Israélite de Genève ?

Oui

Non

Etes-vous membre d'une autre communauté juive ?

Si oui, laquelle ?

Prénom hébraïque :

Date :

Signature :

Demande remplie par :

PROCEDURE D'ADMISSION

1. La demande d'admission doit être dûment remplie et retournée à l'assistant(e) social(e) de la Fondation Les Marronniers en y annexant les copies des différents documents sollicités. **Uniquement les dossiers complets seront étudiés.**
2. Le candidat-résidant ou son représentant légal (famille, services sociaux, institutions, etc.) demandera au médecin traitant et/ou à l'hôpital concerné un rapport médical. Ces documents seront à renvoyer au Médecin répondant de la Fondation Les Marronniers.
3. Une fois la demande d'admission et les différents documents réunis, le dossier peut être soumis à la commission d'admission.
4. La commission d'admission se réunit pour étudier les dossiers qui lui sont présentés par l'assistant social. A l'issue de la commission d'admission des informations complémentaires pourront être demandées.
5. Durant le temps d'attente, le candidat-résidant ou son représentant légal est invité à donner régulièrement de ses nouvelles auprès du l'assistant(e) social(e) de la Fondation Les Marronniers.
6. Durant ce temps d'attente, le candidat-résidant a la possibilité de venir manger ainsi que de participer aux activités à la Fondation Les Marronniers.

**AVANT SON ADMISSION DANS L'ETABLISSEMENT, LE FUTUR
PENSIONNAIRE OU SON REPRESENTANT LEGAL DOIT
FOURNIR LES COPIES DES DOCUMENTS SUIVANTS :**

a) Origine :

- Genevois-e : pièce d'identité et livret de famille
- Confédéré-e : pièce d'identité et permis d'établissement.
- Etranger-ère : passeport et permis d'établissement
- Réfugié-e : décision d'asile et permis de séjour

b) Fortune et rentes :

- Carnets d'épargne et CCP, état des 5 dernières années dont le dernier relevé à ce jour.
- Photocopies du carnet ou attestation(s) bancaire(s) faisant ressortir le capital et les intérêts au 31 décembre de l'année.
- Les cinq dernières déclarations d'impôts.
- Attestation du SPC (Service des prestations complémentaires)
- Attestation AVS
- Attestation LPP
- Attestation d'une autre rente
- Décision de la chambre des tutelles (si la personne est sous curatelle ou tutelle)

c) Loyer :

- Bail à loyer complet

d) Assurance maladie et accidents :

- Contrat ou attestation d'assurance mentionnant le détail des prestations assurées et le montant des cotisations pour l'année en cours

e) Santé :

- Certificat médical du médecin traitant
- Rapports médicaux de tous les séjours hospitaliers

Le pensionnaire ou son représentant légal veillera à résilier son contrat de bail et procéder au déménagement des lieux, en temps voulu.

**LORS DE L'ENTREE AUX MARRONNIERS, TOUS LES EFFETS
PERSONNEL DU PENSIONNAIRE DOIVENT ETRE MARQUES A
SON NOM.**

Voici un exemple de liste d'effets personnels :

Femme :

1 veste
1 manteau
6 jupes + blouses ou pulls ou robes
2 gilets de laine
1 paire de pantoufles fermées plates
2 paires de chaussures confortables
10 paires de collants
8 chemises de corps
12 culottes
3 soutiens-gorge
1 peignoir en coton
1 peignoir synthétique
6 chemises de nuit
6 mouchoirs

Homme :

4 vestes
1 manteau
6 pantalons
8 chemises
2 paires de chaussures
1 chapeau
1 paire de pantoufles
10 paires de chaussettes
12 culottes
10 chemises de corps
1 peignoir en coton
1 peignoir synthétique
6 pyjamas
6 mouchoirs
2 trainings

Auteur autorisé à libérer le document : la Direction

Les directives anticipées

Qu'est ce que c'est ?

Les directives anticipées me permettent d'**exprimer par avance ma volonté quant aux soins que je souhaiterais pour une situation donnée, dans le cas où je ne serais plus en mesure de m'exprimer par moi-même** suite à une maladie ou un accident. (*Loi cantonale genevoise sur la santé concernant les relations entre patients et professionnels de la santé*).

Elles étaient anciennement appelées "testament biologique", "disposition de fin de vie", "testament de vie", "testament psychiatrique".

Toute personne capable et qui souhaite exprimer ses volontés, quels que soient son âge, son sexe, sa santé, sa situation tutélaire, sa situation socio-économique et ses convictions religieuses peut établir ses directives anticipées.

Les directives anticipées ne s'inscrivent pas seulement dans les situations de fin de vie, mais également **dans toute situation thérapeutique** entraînant une incapacité d'expression passagère ou prolongée suite à un accident, à une maladie mentale ou à une démence.

Le document ne sera utilisé qu'au moment où je ne serai plus en mesure de m'exprimer valablement.

Comment m'y prendre pour établir mes directives anticipées ?

M'interroger sur ce que je veux ou ne veux absolument pas. M'interroger sur ce qui me tient plus particulièrement à coeur. En fonction de mon vécu et de ma situation actuelle, je suis amené(e) à me poser certaines questions. Par exemple sur des :

- Volontés à propos de mon image, de mes valeurs, de mes convictions, de mes croyances. Qu'est-ce que je souhaite pour le respect de ma dignité ? Quels sont mes critères de qualité de vie ? Quels sont mes projets de vie ? Quel accompagnement spirituel est-ce que je souhaite ?
- Volontés de type médico-techniques : Quelle est mon attente face à la **douleur** ? Est-ce que je refuse certains traitements ou est-ce que je souhaite un arrêt de certains traitements ? (*Attention, la consultation d'un médecin est vivement recommandée pour ces questions*)
- Volontés après ma mort : Quel devenir est-ce que je souhaite pour mon corps ? Où et comment est-ce que je souhaite être enterré(e) ou incinéré(e) ? Accepterais-je de donner mes organes ? Accepterais-je de faire don de mon corps à la Faculté de médecine ? (*Attention, cela requière des démarches auprès de la Faculté de médecine*) Accepterais-je une autopsie médicale et à qui est-ce que je souhaite que les résultats des analyses soient transmis ?
- Volontés concernant mes proches (à propos du secret médical par exemple) ; concernant mon (mes) **représentant(s) thérapeutique(s)** et son(leur) rôle.
- Volontés particulières comme par exemple le devenir de mes animaux de compagnie de mon vivant ou à ma mort, la destination d'objets chers de mon vivant.

Y réfléchir et en parler, si j'en éprouve le besoin, avec quelqu'un (un proche, mon médecin traitant ou un autre professionnel de la santé ou du social à l'hôpital comme à domicile, un membre d'une association de patients, mon futur représentant thérapeutique).

Ecrire ou faire écrire mes directives anticipées sur papier libre en commençant par exemple comme suit :

« Le jour où je ne pourrai plus prendre une décision moi-même, je soussigné(e), Monsieur (Madame) ..., né(e) le ... 19..., demande, après mûre réflexion et en pleine possession de mes facultés, que soient respectées les dispositions suivantes: ».

M'exprimer clairement et éviter des termes vagues comme «acharnement thérapeutique», «mourir dans la dignité», ...

Nommer mon (mes) représentant(s) avec ses (leurs) coordonnées et délier les professionnels de la santé (notamment mon (mes) médecin(s) traitant(s)) du secret professionnel (médical) vis à vis de celui (ceux-ci). *(Il est recommandé d'avoir un, voire deux représentants, mais ce n'est pas une obligation)*

Mentionner où sont déposés l'original et les éventuelles copies.

Dater et signer de ma main le document. Au besoin, faire attester ma capacité de discernement par un tiers (de préférence un médecin ou un juriste).

Je peux aussi utiliser un formulaire pré-imprimé : par exemple celui de la **Fédération des médecins suisses FMH** est disponible auprès de mon médecin traitant («Dispositions de fin de vie») ; d'autres formulaires existent également (auprès de Caritas ou de **l'Organisation suisse des patients** par exemple). J'ai tout intérêt à les compléter et y ajouter mes directives personnelles.

Mes directives anticipées devraient être le plus personnalisée possible.

Une directive aussi bien faite soit elle, ne pourra jamais être complète et exprimer l'ensemble de mes volontés et valeurs.

Le représentant thérapeutique

Il est **mon porte parole le jour où je ne peux plus m'exprimer**.

Il est chargé de faire respecter mes volontés telles qu'exprimées dans mes directives anticipées. Il peut expliquer les valeurs qui déterminent mes choix. Il ne prend pas de décision me concernant à moins que je le souhaite expressément.

Peut être représentant thérapeutique la **personne de confiance de mon choix**. J'en choisis si possible deux. Son (Leurs) nom(s) et coordonnées figureront sur mes directives anticipées. Je peux ne pas vouloir avoir de représentant.

Je dois spécifier sur mes directives anticipées que **je délie les professionnels de la santé (notamment mon (mes) médecin(s)) du secret professionnel (médical) vis-à-vis du (des) représentant(s) thérapeutique(s)**.

Je discute impérativement avec mon (mes) futur(s) représentant(s) thérapeutique(s) du contenu de mes directives anticipées pour l' (les) aider à mieux assumer son (leur) rôle le moment venu. Cela peut être l'occasion de discuter de ma fin de vie.

Une fois mes directives anticipées rédigées, puis-je changer d'avis ?

Oui, mes directives anticipées peuvent être annulées, complétées ou modifiées en tout temps. Je peux changer de représentant(s) thérapeutique(s).

J'ai intérêt à **actualiser (nouvelle date et nouvelle signature) à chaque changement de situation** ou au moins une fois par année.

Une fois mes directives anticipées rédigées, que dois-je en faire ?

Garder l'original aisément accessible sur moi ou à mon domicile (dans mon carnet de santé, avec ma carte d'identité, ...).

- **Remettre une copie** à mon (mes) représentant(s) thérapeutique(s), à mon (mes) médecin(s) traitant(s) et, s'il y a lieu, dans l'établissement qui m'accueille ou qui est susceptible de m'accueillir.
- **Ne pas oublier** de remplacer toutes ces copies au moment où j'actualise le document.

Avec mes directives anticipées, je ne peux pas ...

- **Rester à domicile en toutes circonstances**, si certaines conditions ne sont pas remplies.
- **Exiger des traitements non reconnus ou pas prodigués** dans un établissement donné.
- **Choisir un établissement hospitalier particulier** dans le domaine public.
- **Demander l'assistance au suicide**. [Code pénal Art.115]
- **Réclamer l'euthanasie**. [Code pénal Art. 111, 113, 114]
- **Léguer mes biens**. [Acte notarié]

En situation d'urgence extrême (par exemple lors d'un accident sur la voie publique), le premier geste des secouristes sera toujours de tenter de préserver la vie. **Mes directives anticipées seront considérées dans un deuxième temps.**